

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

Bureau du 1 décembre 2008

Décision n° B-2008-0482

commune (s):

objet : Maintenance des ascenseurs sur divers sites - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion

administrative et financière

Rapporteur: Monsieur Blein

Président: Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008

Décision n° B-2008-0482

objet: Maintenance des ascenseurs sur divers sites - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0146 en date du 8 juillet 2008, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de maintenance des ascenseurs sur divers sites.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 31 octobre 2008, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Schindler pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans reconductible une fois deux années et d'un montant pour 2 ans de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, minimum et de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- 1° Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des ascenseurs sur divers sites et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Schindler pour un montant de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, minimum et de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, maximum pour 2 ans.
- 2° Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.